

Luxembourg, le 26 février 2019

Stages : nouvelle année et nouvelles revendications pour l'UNEL

Depuis l'élection du nouveau Groupe de Coordination en décembre 2018, l'UNEL a retravaillé ses revendications quant à la loi sur les stages, devenu le dossier prioritaire de l'année 2019. Ce travail a notamment englobé de nombreuses entrevues avec les différents acteurs de ce projet de loi, comme par exemple Monsieur le Ministre Dan Kersch, qui a reçu une délégation de l'UNEL le 25 février 2019. Les revendications de bases de l'UNEL n'ont pas changé : elles demandent toujours une rémunération plus juste et la prise en considération de la durée du stage dans le calcul de la période d'essai dans le cas d'une embauche. Néanmoins, plusieurs choses ont changé.

L'UNEL :

- A clarifié le rôle du tuteur et demande l'accès à une formation de tuteur : cette proposition permettrait aussi un mécanisme de feedback lors des stages, notamment grâce à des bilans réguliers ;
- demande une rémunération graduelle suivant le diplôme de l'étudiant.e (bachelier ou master) de façon à ce qu'à partir du bachelier, la rémunération soit calculée par rapport au salaire minimum qualifié ;
- demande la réintroduction de la possibilité d'un stage entre le bachelier et le master, servant avant tout d'orientation, et dont la durée maximale serait limitée à six mois ;
- propose la possibilité d'effectuer un stage à temps partiel, ce qui en plus de notre revendication d'aide financière pour les petites ou moyennes entreprises (PME), permettrait aux PME d'accueillir des stagiaires, et ce qui en plus allouerait une plus grande flexibilité aux stagiaires ;
- propose une cotisation à la caisse de pension, où les parts patronales seraient prises en charge par l'État ;
- exige d'éviter toutes les formes d'abus, afin de protéger les stagiaires, en rendant les conventions de stages obligatoires, et par d'autres mesures ;

Comme l'UNEL l'avait déjà expliqué dans son communiqué de presse au sujet de la précarité chez les jeunes au Luxembourg, les stages rémunérés et de qualité sont une étape importante pour réduire ce risque déjà pesant sur les jeunes du Luxembourg. "Notre jeunesse est notre avenir, et il est grand temps que la politique luxembourgeoise se réveille. Il est impératif d'écouter et d'investir dans la jeunesse au Luxembourg. Même si la législation des stages est une première et importante étape, elle ne fait qu'ouvrir la voie à beaucoup d'autres mesures, qui deviennent absolument nécessaires au Luxembourg." souligne Vicky Reichling, la porte-parole de l'UNEL.